



NATURE
RÉCRÉATION &
Juin 2018 - n°5

VERS UN NÉO-TERRITORIALISME EXISTENTIEL ?

RÉSUMÉ : Pour différentes disciplines des sciences sociales, le territoire est un site inépuisable de rénovation, d'ouverture à de nouvelles problématiques et de rayonnement universitaire. Mais si les réalités territoriales d'aujourd'hui sont prises en charge par tant d'approches et de conceptualisations nouvelles ou renouvelées, convergent-elles sur une socle conceptuel robuste et consistant ? Le mouvement néo-territorialiste actuel donne au contraire l'impression d'un foisonnement théorique plutôt déjasusté, à la fois intellectuellement exaltant et décevant en terme d'accroches théoriques robustes. Pour rendre compte de cet échaffaudage intellectuel complexe, on explique d'abord en quoi le néo-territorialisme se distingue du vieux territorialisme et comment, il se ramifie en trois branches : néo-territorialisme institutionnel (NTI); néo-territorialisme des droits (NTD) ; néo-territorialisme existentiel (NTE). On explore ensuite le NTE dans la mesure où il rejoint des préoccupations qui s'expriment à propos de la considération des émotions, affects, percepts dans la constitution d'une transition esthétique et de ses rapports territoriaux.

MOTS-CLÉS : TERRITORIALISME, CONCEPTUALISATION, NÉO-TERRITORIALISME, INSTITUTION, DROITS, EXISTENTIEL, ÉMOTIONS, TRANSITION

SUMMARY: For various social science disciplines, the territory is an inexhaustible site for renovation, opening up to new issues and academic influence. But if the territorial realities of today are supported by so many new or renewed approaches and conceptualizations, do they converge on a robust and consistent conceptual basis? The current neo-territorialist movement, on the contrary, gives the impression of a rather exaggerated theoretical proliferation, at once intellectually exalting and disappointing in terms of robust theoretical insights. To account for this complex intellectual scaffolding, we first explain how neo-territorialism is distinguished from old territorialism and how it is branched into three branches: institutional neo-territorialism, neo-territorialism of rights, existential neo-territorialism. Existential neo-territorialism is then explored insofar it joins concerns that are expressed about the consideration of emotions, affects, percepts in the constitution of an aesthetic transition and its territorial involvements.

KEY WORDS : TERRITORIALISM, CONCEPTUALIZATION, NEO TERRITORIALISM, INSTITUTION, RIGHTS, EXISTENTIAL, AFFECTS, TRANSITION

Guy SAEZ

Directeur de recherche
émérite, CNRS-PACTE,
Université de Grenoble
guy.saez@umrpacte.fr

Les sciences sociales se sont accordées à reconnaître que les changements de grande ampleur apportés par ce qu'il est convenu d'appeler la globalisation nous ont fait entrer dans une phase de transition territoriale. Quel que soit le point de vue des diverses disciplines sur cette transition, son rythme, ses effets, elles ont poursuivi l'objectif de l'explorer en produisant de nouvelles épistémologies. Par exemple, la science politique interne ou internationale (la dichotomie étant elle-même mise à mal du fait même de cette transition) a engendré une épistémologie de « la fin des territoires » (nationaux) tout en s'engageant à élucider la nouvelle multiplicité des territoires. L'économie, longtemps à la peine pour donner un statut au territoire dans les systèmes productifs, a fait une avancée majeure avec l'économie territoriale. Pour la géographie, le territoire est un site inépuisable de rénovation de la discipline, d'ouverture à de nouvelles problématiques et de rayonnement universitaire. Quant à l'anthropologie, elle y voit une forme d'universalisation et d'éternisation d'une structure sociale essentielle chez les peuples « primitifs ». Pour autant, on n'échappe pas à un soupçon : si les réalités territoriales d'aujourd'hui sont prises en charge par tant d'approches et de conceptualisations nouvelles ou renouvelées, convergent-elles sur un socle conceptuel robuste et consistant ? On peut en douter car ce foisonnement théorique plutôt déjasusté donne l'impression que les réalités territoriales sont si diverses et déroutantes que nous ne savons plus les nommer. La phase actuelle de transition est donc à la fois intellectuellement exaltante par ce qu'elle laisse entrevoir d'innovations et décevante quant aux moyens d'en penser la convergence problématique et de disposer d'accroches théoriques robustes¹.

Voici quelques exemples pour souligner des énigmes et des paradoxes qui illustrent ce mélange bien contemporain de pensées hardies et de systèmes théoriques faibles : un territoire (national) est-il la somme des territoires (locaux) qui le constitue, ou est-il autre chose ? Est-ce que le territoire est le même

quand on l'observe à des échelles différentes ? Que se passe-t-il quand on vit dans plusieurs territoires à la fois ? L'attachement au territoire est-il une garantie, et de quoi ? Y a-t-il encore territoire lorsqu'un des ses attributs essentiels vient à manquer² ? Peut-on traiter les territoires physiques/matériels de la même façon que les territoires métaphoriques ou virtuels ? Enfin que faire et que dire de ceux qui ne se reconnaissent ni dans un territoire ni dans la notion de territoire ? Si on a peu de certitudes pour dire de quoi il s'agit, on a trop de réponses contradictoires pour dire à quoi sert cette pensée territorialiste. Les sciences sociales vivent leur moment territorialiste et chacune d'elles continue à creuser son paradigme tout en s'éloignant chaque jour du rêve de doter le territoire d'une solide consistance. En même temps, le défaut de précision théorique a quelques avantages pratiques. La notion permet d'engager un dialogue avec les responsables politiques et les experts qui baignent dans la sémantique territoriale. C'est un code social en même temps qu'un sésame qui ouvre la porte des contrats de recherche ou qui octroie un rôle d'expert dans les comités de planification et les agences d'aménagement. On construit ainsi, du côté du monde académique comme de celui de l'action, un système idéologique qui offre une réponse apparemment unifiée et fortement valorisée aux problèmes de l'action sociale. Il s'agit aussi d'une entreprise intellectuelle « territorialiste », dans la mesure où elle sert à distinguer dans une compétition internationale des approches françaises et anglophones. Aussi, même si on nourrit un certain scepticisme à l'égard de l'inflation des pensées du territoire, on ne peut qu'être interpellé devant les travaux des géographes et politologues français, mais aussi de langue anglaise qui se sont multipliés pour faire de la notion de territoire la pierre de touche de nouvelles problématisations.

Cette contribution s'attache à la (re)découverte récente du territoire en ce qu'elle exprime le moment territorial des sciences sociales. Pour être plus exact et justifier de parler de (re)découverte on évoquera ici un *mouvement néo-territorialiste*. Ce mouvement ne s'appuie pas simplement sur un usage abondant et extrêmement varié de la notion de territoire, il avoue avec une belle unanimité qu'il lui faut s'affranchir des définitions passées et reconnaître que la

¹ La littérature sur le territoire est très riche et il est donc impossible d'en rendre compte sans injustice. Dans le domaine français, outre les auteurs cités dans le texte, je me suis nourri des travaux de synthèse de Guy Di Méo (1998), Bernard Elissalde (2002) Frédéric Giraut (2008), Maryvonne Le Berre (1992), Jacques Lévy et Michel Lussault (2004), et Xavier-Arnaud de Sartre et Laurent Gagnol (2002). J'ai trouvé dans *Territoires, territorialité, territorialisation*, (Vanier 2009) les lectures critiques de Marie-Christine Jaillet, Denis Retailé, Laurent Cailly et Emmanuel Négrier particulièrement stimulantes.

² C'est le cas des *territories* dans de nombreux pays fédéraux qui se distinguent des *states* en ce qu'il leur manque précisément l'autonomie politique.

notion a été sous utilisée et sous-théorisée jusqu'y compris dans son cœur, les théories du nationalisme (Penrose, 2002). D'où, semble-t-il, une ardeur prosélyte a, peut-être, la sur-théoriser aujourd'hui. Comme l'écrit Michael Keating « Modern social science has never developed a consistent theory of territory » (2013, p. IX). C'est cette ardeur sur-théorique à conjurer les insuffisances du passé que j'appelle néo-territorialisme.

Le néo-territorialisme est un échafaudage intellectuel complexe. Pour en rendre compte, je vais dans une première partie expliquer en quoi le néo-territorialisme se distingue du vieux territorialisme et comment depuis quelques années, il se ramifie en trois branches : néo-territorialisme institutionnel (NTI); néo-territorialisme des droits (NTD); néo-territorialisme existentiel (NTE). Ma seconde partie est consacrée plus particulièrement à ce NTE dans la mesure où il rejoint les préoccupations qui s'expriment dans cet ouvrage à propos de la considération des émotions, affects, et percepts dans la constitution de la transition récréative et de ses rapports territoriaux. Ce courant, qui lui-même n'est pas homogène, délaisse la dimension institutionnelle ou celle des droits territoriaux pour privilégier la dimension existentielle du rapport au territoire. Une forme d'existentialisme - celle d'Husserl et de Merleau-Ponty - fait de la corporéité la condition d'une expérience sensorielle des choses et particulièrement de l'espace. Une complexité supplémentaire vient de l'hybridation de cet existentialisme avec des principes pragmatistes qui insistent sur l'expérience, la réalité non-interprétée et non-représentée, *somatique*, comme le dit Shusterman (2007). Cette théorisation, qui avait jadis été celle de E. Mach (1900), est au coeur de controverses entre différentes épistémologies des sciences.

1 Territoire, territorialisme et néo-territorialismes

a) Le territorialisme

On pourrait définir le territorialisme comme la croyance que la territorialité est une forme de comportement quasi-génétique qui caractérise les rapports de l'homme à l'espace³. Cette croyance est fondée sur

³ Le mot n'est pas d'un emploi courant. Il a servi dans les années 30 à caractériser un mouvement militant juif qui souhaitait créer un « foyer national », pas forcément en Palestine, organisé comme un quasi-État dont la culture de base serait assurée par la langue Yiddish. Il a d'autres significations dans la doctrine juridique, prin-

plusieurs traditions des sciences sociales, anthropologie, sociobiologie, science politique et géographie qui s'accordent à reconnaître une sorte d'impératif territorial : la propension à délimiter, protéger et contrôler un espace (Ardrey, 1966 ; Taylor, 1986 ; Sack, 1988).

Les auteurs territorialistes partagent le principe fondamental selon lequel les individus s'agrègent dans des espaces qu'ils s'approprient et sortent ainsi de leur indifférenciation. Ils y établissent un pouvoir politique qui s'exerce à l'intérieur de frontières qui séparent les uns des autres ces espaces qu'on appelle maintenant territoires (Shaw, 1997). Selon David Delaney (2005), la quasi-indifférence théorique à l'égard du territoire, souvent dénoncée à partir des années 90, vient de la propension des diverses disciplines qui visent non seulement à le « naturaliser » mais aussi à s'ignorer les unes les autres. La manière dont les différentes disciplines l'ont subordonné à ce qu'elles considèrent leur objet central a eu l'effet paradoxal de marginaliser le territoire comme un concept de plein droit, estime Delaney (2005, p.9).

Le territorialisme définit la territorialité comme une forme universelle de la condition humaine, politique et scientifique. Le territoire n'y est pas une forme contingente de la spatialisation de la gouvernance mais une forme universelle de son expression politique. Des auteurs comme Jean Gottman, Robert Sack, Ralph Taylor sont d'accord pour considérer le territoire comme une manifestation de relations de pouvoir. Ils posent la territorialité et le territoire sur un même continuum logique, bien que les formes de ce dernier puissent être historiquement diverses. Toutefois, la forme État l'a emporté sur toutes les autres dans l'ère moderne et contemporaine. Aussi, les sciences sociales ont-elles véhiculé l'image territorialiste d'un monde structuré autour du lien territoire-souveraineté que le système étatique et inter-étatique ne faisait que renforcer (Alliès 1980, Brenner 1999, p. 47). C'est ce que John Agnew a appelé le *piège territorial* dans un célèbre article (1994). Son argument vise à découpler le principe politique de souveraineté de l'État et l'espace dans lequel il se déploie. Tant que ces deux réalités distinctes sont entremêlées, elles contribuent à une légitimation mutuelle et l'idéalisation de ce nexus finit par s'appliquer sans examen à toutes les entités qui composent

cipalement américaine, concernant les conflits de territorialité des lois entre les « states », ou entre les États (Rovner 2014).



le système politique (Taylor 2003). Il s'ensuit une personnification de l'État à travers son territoire, le territoire devenant un « acteur » agissant avec ou contre d'autres acteurs territoriaux. Idéalisation et personnification aboutissent à l'idée que l'État territorial « contient la société » et finit par se confondre avec elle dans les idéologies nationalistes. À la suite d'Agnew, la littérature abonde en critiques de l'idée que tout l'espace social devait se comprendre à partir d'une organisation par territoires distincts comme les régions, les villes, les provinces, etc. Par exemple, Scholte évoque le territorialisme comme « mode prévalent de la géographie » et dénonce l'influence profonde du territorialisme méthodologique⁴ sur les sciences sociales en général (Scholte 2000, p. 76) comme si la vie sociale ne pouvait avoir d'autres spatialisation que territoriale. Le stato-centrisme qui a longtemps imprégné les esprits a fait de l'État-nation territorial une « unité géographique pré-construite » qui s'est naturellement imposée aux sciences sociales (Brenner 1999, p. 46).

L'écologie humaine a de son côté proposé une vision de la territorialité issue des données de l'anthropologie et de la biologie pour expliquer la diversité de l'organisation spatiale humaine en spécifiant une « microécologie » qui fonde la dimension de l'espace personnel et la territorialité en un seul mouvement. Certains anthropologues maintiennent qu'il y a une dimension anthropologique universelle dans le rapport d'une population à son territoire, ensuite que la primauté du politique dans la définition de la territorialité doit être réévaluée, comme le disent Bonnemaïson et Cambrézy : « le territoire culturel précède le territoire politique » (1996, p. 62). Toutefois, pour beaucoup d'anthropologues aujourd'hui, la prudence est de mise et ils se détournent de tout déterminisme biologique depuis que de nombreux travaux d'éthologie ont démontré que la territorialité animale n'était pas un absolu et qu'elle prenait des formes très différentes. D'où l'idée que même si on observe chez les humains des pratiques de défense du territoire, la territorialité humaine n'est pas un trait génétiquement fixé, c'est plutôt une stratégie qu'on peut s'attendre à voir choisir quand on peut en tirer

⁴ Le territorialisme méthodologique n'est en ce sens qu'une variante du nationalisme méthodologique, épistémologie impropre à dire le monde globalisé ; c'est en ce sens que Saskia Sassen (2006), parmi d'autres, plaide pour une dé-nationalisation des sciences sociales.

un avantage (Dyson-Hudson et Smith 1978, p. 37). Il y a donc là un déplacement de l'ontologie de territoire du naturel au stratégique, qui est très importante en ce qu'elle ouvre la porte aux néo-territorialismes et, par exemple, aux efforts de la justification en droit de l'occupation territoriale.

b) Vers le néo-territorialisme

Tous ceux qui avaient averti les géographes qu'il fallait cesser de considérer le territoire comme un pur phénomène physique, tous ceux qui avaient mis en garde les politistes contre la conception du territoire comme unique substrat de la souveraineté politique peuvent à bon droit être tenus comme les « passeurs » de la transition du territorialisme au néo-territorialisme. Ce qui distingue les approches que je range sous l'appellation néo-territorialisme, des versions anciennes du territorialisme est bien résumé par cette formule de Painter (2010, p. 1093) : « The phenomenon we call territory is not an irreducible foundation of state power, let alone the expression of a biological imperative. It is not a transhistorical feature of human affairs and should not be evoked as an explanatory principle that itself needs no explanation. Territory is not some kind of spatio-political first cause ». Enfin, les territorialistes présentent le territoire comme le lieu d'un attachement. Mais dès qu'il s'agit de spécifier cet attachement, de fournir des attestations communes de cet attachement à la nation, la ville, le quartier, etc. on aperçoit des contradictions insolubles.

De son côté John Agnew, un des « passeurs » les plus considérables dans la littérature de langue anglaise, comme l'ont été dans la littérature française Armand Frémont (1976) Claude Raffestin (1986), Paul Claval (1995), Hervé Gumuchian (1991), justifie le passage du territorialisme au néo-territorialisme par une rupture épistémologique. L'effort d'Agnew a consisté à sortir les sciences sociales du trop plein de géographie - les *géographies cachées* - où elles étaient piégées pour aborder les changements issus de la globalisation (Agnew 1995). Le recours à la l'histoire et à la théorie culturelle (le *cultural turn*), l'intégration de la philosophie de M. Foucault et de Gilles Deleuze, en bref, ce qui déjà été abondamment décrit comme le moment post-moderne de la géographie avec son insistance sur les constructions sociale, sémiotique et représentationnelle est aussi, à mes yeux, le moment de fondation du néo-territorialisme.

Le principe de base du néo-territorialisme est que la « fin des territoires », ou la dépréciation du territorialisme n'implique pas la fin de la territorialité. Il s'agit plutôt de penser les re-territorisations en montrant que la territorialité n'est pas l'apanage d'un acteur dominant, mais que tous peuvent s'en saisir pour construire leurs stratégies d'action collective: « any socially constructed space is a place or a territory » (Agnew 2015, p. 47). Le territoire classique n'est qu'une forme de spatialité du pouvoir qui s'exprime à toutes les échelles possibles. Les travaux d'Andreas Faludi sur l'intégration européenne sont un excellent exemple du compromis néo-territorialiste : certes, dit-il, le territoire n'est plus l'entité fixe renfermant le tout de la vie sociale dans ses frontières, c'est un objet de négociation et de compromis, ouvert à de multiples interprétations, notamment à une conception relationnelle mais en même temps on peut difficilement s'en défaire (Faludi 2016, p. 8).

Il faut ajouter à ce premier fondement théorique un autre principe issu de la pratique et que l'on peut appeler fonctionnaliste. Le néo-territorialisme est fonctionnaliste en ce qu'il dépasse l'argument classique du rapport au territoire (limites, contrôle, identité) pour privilégier un lien fonctionnel dans l'ordre de l'action. Cela permet d'intégrer l'action des acteurs non-territoriaux ou extra-territoriaux exerçant un pouvoir sur des aires de souveraineté ou plus simplement encore des « chunk of places in which people live and that has some sociological basis » (Agnew, 2015, p. 46). La question du territoire fonctionnel est centrale dans toute la littérature sur l'action territoriale de l'Union européenne et son influence a été considérable, notamment en France. Inépuisable sujet de discussions sur la « réforme territoriale », de lois, de programmes publics, d'appels d'offres, de colloques, d'ouvrages⁵, la fonctionnalité des territoires a été la grande affaire des géographes et des économistes et des analystes des politiques publiques depuis les années 90. Dès lors, les auteurs pensent se trouver à « un nouvel âge des territoires [...] à condition de renoncer au caractère uniscale et totalisant que

⁵ Il n'est évidemment pas possible de tout citer ici. Mais en 1995 la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, Le Pacte de relance pour la ville en 1996, le programme prospectif de la Datar « Territoires 2020 » et la floraison d'ouvrages qu'il a suscité (34 sans compter les numéros spéciaux de revues reprenant les thèmes de l'appel d'offres), en sont les pierres majeures.

la signification de chacun de ces termes (territoire et territorialité) avait pu prendre (Debarbieux et Vanier 2002, p. 13). Pluralité et complexité domine la production : c'est la mort du territoire, alors « Vive les territoires » (Antheaume, Giraut, 2005). Il s'agit de montrer l'intense et « incessante fabrique du territoire » (Saez, 1981) ou re-fabrication en mariant plus ou moins harmonieusement le constructivisme social et les formes d'institutionnalisation de l'action collective (Duran et Thoenig, 1995).

Dès que l'on prend acte du découplage entre le territoire et la territorialité, les territoires deviennent historiquement contingents (Paasi, p. 109). Saskia Sassen raisonne à partir de situations frontalières qui sont un défi aux lois internationales qui régissent les relations interétatiques (Sassen 2013, p. 31). Elle montre également que des pouvoirs nouveaux façonnent des formations territoriales émergentes encastrées dans les États traditionnels ; ce sont pour elles des territoires sans territorialité : « an instance of a non-national territory inside national-state territory » (Sassen 2013, p. 37) ; ces formations territoriales font naître un type nouveau « a multi-sited territory » dont elle dit qu'elles n'ont plus rien à voir avec le territoire historique de l'État-nation. Quant à John Agnew, il a pour ainsi dire fait éclater le territoire en le redistribuant à diverses échelles : supra-étatiques en ce qui concerne la production de valeur économique et infra étatiques en ce qui concerne la préservation des identités culturelles (Agnew, 1994, p. 160). Bien entendu, de nombreux États ont été créés dans la deuxième partie du XX^{ème} siècle, d'autres sûrement vont l'être au XXI^{ème} siècle, mais ils peuvent difficilement être comparés en termes de souveraineté et de territorialité aux États issus du système west-phalien. On résumera cela en disant que le système d'établissement d'une société comme territoire n'est plus soutenable et les formes de territorialité qui se développent ne conduisent plus à fixer une société dans un territoire.

On peut faire une distinction générale entre les diverses approches qui se sont exprimées depuis une vingtaine d'années, apparemment loin de toute métaphysique territorialiste. Celles qui lient indissolublement le territoire au pouvoir et aux figures politiques collectives dans lesquelles il s'inscrit valorisent la *dimension institutionnelle* du territoire. Celles qui l'abordent par la question des droits cherchent à démêler la source des droits territoriaux entre préoc-

cupations politiques générales et reconnaissance des droits humains des individus. Ici c'est la *dimension juridique normative* qui importe. Enfin, une troisième mouvance rassemble celles qui accordent une place secondaire au politique parce qu'elles se focalisent sur les expressions des individualités dans l'espace, et travaillent sur la *dimension existentielle* du territoire. *Mutatis mutandis*, il s'agit du même genre de processus que celui qui a conduit à repenser le « vieil institutionnalisme » pour produire le néo-institutionnalisme et ses désormais trois célèbres variantes (Hall et Taylor 1996). Les trois variantes du néo-territorialisme partagent un même credo constructiviste : on revisite les théories classiques, bien entendu sans en reprendre le *naturalisme naïf*, car elles sont « unhistorically accepted, conceptually assumed and philosophically unexamined »⁶ (Elden, p. 10). Il faut donc les renouveler profondément en les élaborant théoriquement au prisme empirique de la globalisation et de ses conséquences et en l'orientant théoriquement vers les différents « tournants » récents des sciences sociales, et principalement ici, le tournant spatial et le tournant culturel.

Ces nouvelles problématisations espèrent éviter l'essentialisme en rejetant les théories naturalisantes qui avaient alimenté les perspectives déterministes et biologisantes des anthropologues et des psychologues. La séquence classique de l'impératif territorial d'Ardrey ou de D. Morris — protection-défense-agression — est oubliée au profit de théories socialisantes et culturalistes qui donnent à voir une territorialité encadrée dans des relations sociales de pouvoir et des logiques symboliques. Non plus expression d'une nature humaine (partagée avec la nature naturante du règne animal), mais *artefact humain* qui peut se déployer dans plusieurs directions y compris les plus *artificielles*. De ce point de vue l'exemple de la délimitation des régions en France ou en Grande Bretagne (Painter, 2010) montre à l'envi un volontarisme à l'œuvre absolument à rebours de toutes considérations naturelles ou naturalisées particulièrement s'agissant de l'historicisme de l'identité. Que valent en effet,

ces omniprésents discours des hommes politiques élus d'une circonscription qui viennent « se ressourcer dans le territoire » quand on sait que ces circonscriptions sont soumises au « charcutage électoral » en France ou au *gerrymandering* aux États-Unis ? Comment justifier des appels incessants à l'identité du territoire régional ou local quand on voit qu'une loi peut dessiner de nouvelles grandes régions (loi NOTRe) ou de nouvelles métropoles (loi Maptam) sans grand émoi ? Je retiens de cette trop rapide excursion qu'il est préférable de parler de néo-territorialisme plutôt que d'une géographie post-territoriale qui se focaliserait de façon trop univoque sur les phénomènes de dé-territorialisation, de flux, réseaux et mobilités ; et de façon idéologique sur la fin de la territorialité plutôt que sur sa reconfiguration. À cet égard, A. Amin explique qu'il s'est éloigné de l'idée de logiques territoriales situées les unes à côté des autres pour penser la globalisation en termes relationnels. Nous avons désormais une appréhension globale de l'ensemble des éléments qui composent la matérialité de l'espace, des flux qui le traversent. On « voit » d'une façon précise que tout ce qui concerne ce que nous prenons pour la particularité des lieux est conditionné par ces flux, et que toutes les entités portées par ces flux sont interconnectées, comme l'avait montré Castells. Prendre au sérieux l'idée de relationalité, c'est faire de l'interdépendance et de l'interpénétration des différentes formes territoriales — l'interterritorialité — le principe même de la territorialité contemporaine. (Amin, 1997, p. 133).

Évoquer l'inter-territorialité, comme l'a fait Peter Taylor (1995) ou plus récemment Martin Vanier, n'est pas la même chose que revendiquer une « multi-territorialisation » comme le fait Rogério Haesbaert (2001) quand il dénonce le mythe de la déterritorialisation. S'il est difficile d'imaginer une a-territorialité, fait-on beaucoup avancer la réflexion en alignant des oxymores embarrassants comme la figure *multi-territoriale* ou *multi-identitaire* de l'espace (Haesbaert, 2001, p. 70) pour caractériser des situations nouvelles ? L'ultra-modernité dé- et re-territorialisante (*Idem*, p. 71) implique un autre modèle que celui de l'État-nation. Cela implique d'accepter l'incertitude d'espaces jamais fixés, toujours ouverts à la négociation (Boer, 2006, p. 13).

De nouvelles métaphores sont sans doute nécessaires pour donner du sens à ces reconfigurations. Malheureusement, le génie de la langue française



⁶ A titre d'exemple, dans son ouvrage, qui a servi de manuel à de nombreuses générations d'étudiants *Nation, State and Territory*, London, Roy Mellor (1989) ne donne aucune définition du territoire dans son chapitre « Claims for Territory » (p. 54 sq.). Il se borne à constater que les sociétés humaines ont un fort attachement à leur territoire et produisent des imaginaires dans lesquels elles se retrouvent.

avoue ici ses limites, il ne propose pas autre chose que le vieux territoire, certes sémantiquement surgonflé, bouffi, malaxé en tous sens dans des « récits territoriaux », mais en définitive incapable de « parler » vraiment.

c) Les néo-territorialismes institutionnel (NTI) et des droits (NTD)

Le néo-institutionnalisme institutionnel

Il est possible de considérer le territoire comme une de ces institutions qui sont des « bases structurantes de la vie sociale et politique » et que l'action est façonnée par des dispositifs institutionnels (DiMaggio et Powell, p. 114) à condition de les voir non pas comme des entités fixes mais comme des structures de coopération évolutives et adaptatives, souples et labiles. Dans le courant du *néo-territorialisme institutionnel*, S. Elden est peut-être l'un des auteurs les plus radicaux. S'appuyant sur une étymologie des mots terreur et territoire qu'il reconnaît lui-même être « suspecte », il fait du territoire une précondition de l'État moderne disposant de la violence légitime dans l'expression de sa souveraineté : « Territory is a precondition for statehood » (Elden, 2009, p. XXV). William Connolly partage cette vision quand il écrit : « territory is a land occupied by violence » (Connolly 1994 p. 24). La position de principe est de s'opposer à tous ceux qui prédisent la fin du/des territoire(s) qu'ils soient débordés par des super-régionalismes comme chez K. Ohmae (1995), par des néo-régionalismes comme chez Keating (1998), par la métropolisation comme chez Peter Taylor (2003) et Pierre Veltz (2005) ou enfin par une vision cosmopolitaine du monde moderne comme chez David Held (2003).

La construction théorique emprunte ses concepts et trouve son inspiration principalement chez Foucault et Deleuze et Guattari. Selon Elden, il n'est pas tenable de penser le territoire selon une chronologie où à chaque étape il deviendrait un peu plus ce qu'il est actuellement. On n'a pas vu dit-il, la rupture qui s'est produite avec l'apparition des technologies politiques modernes de calcul statistique et de cartographie. Sans nier que le territoire soit le résultat d'une évolution historique, il insiste sur la base conceptuelle nouvelle sur laquelle il repose, qui est une structure de la modernité. Un sens du territoire ne peut naître qu'avec la capacité de représenter l'espace d'une façon abstraite et mesurable, purement géo-métrique, sans

y faire intervenir d'autres objets ou événements. En réalité, la proposition d'Elden confond indissolublement le territoire et l'État dans sa longue genèse des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles : « the abstract space of maps and mathematics is a grid imposed over the top, the territory of modern states becomes possible » (Elden, 2009, p. 16). Un territoire doit être délimité, mesuré et ordonné par la cartographie qui diffuse ses images mentales ; il doit être recensé, c'est-à-dire décrit dans la diversité de ses composantes par la statistique et il doit être représenté, c'est-à-dire identifié à travers des symboles et des signes qui font « collections, » exposés par le musée. On retrouve là la structure de l'imaginaire national telle qu'elle est décrite par Anderson.⁷ Elden met l'accent sur une différence entre ancien et néo-territorialisme à partir de l'interprétation qu'il donne de la réflexion de Foucault sur le territoire. La définition classique (frontières, souveraineté et contrôle du territoire) disparaît chez Foucault au profit d'un contrôle sur la population. On passerait en somme du *warfare* au *welfare* dès lors que l'on sort du « territorial trap » et la souveraineté ne s'exercerait plus sur le territoire où se trouve la population mais sur la population plus directement.

C'est plutôt la veine deleuzienne des territorialités polymorphes qu'exploite Neil Smith en reprenant la célèbre dialectique de la territorialisation. Contre les tenants de la fin des territoires, il écrit : « Power is never deterritorialized, it is always specific to particular places. Reterritorialization counters deterritorialization at every turn » (Smith, 2005, p. 51). David Storey (2012) adopte également une conceptualisation processuelle visant à établir comment les territoires sont produits à travers des stratégies de pouvoir sur l'espace. Il a le mérite de ne pas inclure dans son analyse les territoires immatériels ou métaphoriques que l'on trouve dans le langage courant : « la cuisine, c'est mon territoire », pour dire que la pièce qui s'appelle cuisine est naturellement à moi et que culturellement j'aime cuisiner. Cette confusion se retrouve aussi dans la littérature poétique quand elle évoque, par exemple, « le territoire des songes ». En revanche, Storey ne fait pas de distinction entre les échelles micro et macro car il conçoit que n'importe quel espace, dès lors qu'il est délimité, est un territoire et qu'il est de ce fait

⁷ Elden insiste sur les deux premières composantes : le recensement et la cartographie ; c'est moi qui ajoute le musée.



le siège d'une contestation ou de règles politiques. L'indistinction entre divers espaces qui peuvent tous être qualifiés de territoire est la manifestation d'un comportement territorial « a claim for a portion of geographic space » (Storey, 2012, p. 8). S'il n'est pas rare de trouver cette indistinction dans la littérature, l'essentiel du NTI récuse l'articulation fixe souveraineté-frontières. Selon Faludi, c'est parce qu'elle n'a pas pu se défaire de cette épistémologie que la construction européenne échoue et c'est en raison de cette « pauvreté du territorialisme » (Faludi, 2016) que les diverses politiques de cohésion territoriale de l'Union européenne n'ont débouché que sur des principes organisationnels décevants : la subsidiarité, moyen de conserver intact le pouvoir des territoires institutionnels, la gouvernance multi-niveaux, moyen de raisonner par conteneurs ou boîtes territoriales. En fait, la pratique de la cohésion territoriale vue par les autorités européennes apparente le territoire à un « objet politique non-identifié », un impensé, malgré une surabondance de discours (Faludi, 2013, p. 4).

Le NTI ouvre la voie à la différenciation territoriale et une géographie de la compétitivité (Ardinat, 2013) où selon les auteurs, la région ou la métropole, ou encore la région métropolitaine sont l'objet de ces « master narratives in which territory is everything » qu'évoque Keating (2013, p. X). Pris en charge par l'économie du développement territorial et par l'action publique territorialisée, les niveaux et échelles d'intervention sont inclus dans un vaste système de coopération et d'interdépendance, d'inter-territorialité dans lequel on ne peut retrouver les anciens attributs du territoire comme l'intégration économique, politique et culturelle dans un espace stabilisé. Les champs de la planification et de l'aménagement ont été de gros consommateurs de références néo-territorialistes qui ont permis de « moderniser » l'action publique territoriale autour de trois ensembles normatifs : i) la représentation territoriale institutionnelle (commune, département, région...) n'est pas le seul moyen d'exprimer une légitimité, ii) la construction des lieux de vie et d'activité est indépendante des limites ou frontières politiques à quelque niveau qu'on se situe, iii) il faut penser des articulations entre espaces flexibles et non des territoires fermés et empilés hiérarchiquement. La thématique des « territoires de projets » s'est abondamment nourrie de ces ensembles normatifs pour mettre au premier plan

une action publique fondée sur des territoires ad hoc, exprimant des intérêts spécifiques et formés par des constituants concernés (*stakeholders*) (Faure et Douillet, 2005).

Tout ce que la pensée moderne s'était acharnée à solidifier se trouve fluidifié par la nécessité de créer et recréer des échelles ou niveaux d'action fonctionnels, tout en conservant des bribes, sinon l'essentiel de la rhétorique territorialiste (Swyngedouw, 2003). C'est cette rhétorique qui permet aux élites politiques locales de construire leurs arrangements institutionnels nouveaux et changeants sans, comme le dirait Tancrède au Prince, que rien ne change dans les pouvoirs et les privilèges qu'ils exercent. Le territorialisme reposait sur une typologie obsolète des formations spatiales : villes, banlieues, quartiers, rural, etc. que le néo-territorialisme remet en cause, sans aller jusqu'à saper la base représentationnelle qui leur assure tout de même leur leadership. La contradiction est, pour le moment, indépassable.

Le néo-territorialisme des droits

L'approche par les droits territoriaux pose un ensemble de problèmes, à vrai dire disparates concernant le régime juridique des ressources d'un territoire, de sa gestion des frontières, de l'immigration, jusqu'aux droits de propriété et des principes philosophique ou normatifs concernant le principe de reconnaissance tel qu'il est traité chez C. Taylor ou A. Honneth.

Dans une acception plus strictement juridique, le néo-territorialisme propose de revenir sur l'idée que la globalisation, l'expansion des organisations non-gouvernementales et la philosophie universaliste des droits humains a détruit l'ordre normatif de la société internationale (Parrish, 2011). Il s'agit également d'amender en partie les principes du fonctionnalisme quand il remet en question la légitimité de la territorialité des autorités publiques à exercer leur pouvoir de juridiction sur leur territoire. Il s'agirait de revenir à une protection plus forte de la souveraineté des États devant une forme d'incertitude juridique généralisée (Hay, 2013, p. 354) La question est cruciale et d'une brûlante actualité en matière de commerce international « globalisé » (si l'on songe au Brexit ou au protectionnisme des États-Unis de D. Trump) puisqu'il faut être beaucoup plus « flexible » quant au choix des normes juridiques en cas de conflit. Classiquement, la territorialité juridic-



tionnelle s'exerce à l'intérieur des frontières et s'arrête à ces frontières, sauf dispositions contraires dans les traités internationaux. Le néo-territorialisme fait valoir que le droit applicable n'est pas forcément celui de l'État, il peut varier en fonction des intérêts de la cause ; la législation qui doit s'appliquer est celle qui satisfait au mieux les intérêts des parties. Dans ce cas, les déterminants territoriaux de la situation ne sont pas pertinents pour choisir la loi qui doit s'appliquer (Shaman 1980, p. 230). Les cours de justice sont interpellées quotidiennement pour savoir, par exemple, où les bénéfices des grandes firmes doivent être taxés. Le territorialisme répond : dans le pays où ils sont gagnés. Le néo-territorialisme demande plus subtilement qu'on désagrège le processus productif en plusieurs réalités économiques : la conception, la fabrication, la commercialisation, la vente, l'usage etc., qui se déroulent sur plusieurs territoires. Il faut alors limiter les incursions des cours nationales dans les affaires internationales. La Cour Suprême des États-Unis a rendu un jugement néo-territorialiste en considérant que les grandes firmes Internet doivent payer leurs taxes là où il y a un « substantial nexus » productif. Sur cette base, New York a imposé en 2008 une *Amazon tax*, confirmée par la Cour Suprême en 2013 (Moringiello et Reynolds, 2014, p. 1434). L'Union européenne a engagé une procédure visant les grandes sociétés dont les bénéfices sont déclarés en Irlande ou au Luxembourg alors que les ventes se font en France ou dans d'autres grands pays européens où la fiscalité est plus forte.

Si elle reste un point aveugle de la théorie politique⁸ (Kolers, 2011), la problématique des droits territoriaux oblige à considérer en permanence l'interdépendance entre le droit international, les droits « nationaux-territoriaux » et, ce qui est plus nouveau, les droits humains dans la mesure où la protection de ces derniers est une responsabilité légitime de la communauté internationale comme de l'État-nation. La problématique tourne autour de la question de savoir si l'État est toujours cette « unchanging

⁸ A titre d'exemple, dans son ouvrage, qui a servi de manuel à de nombreuses générations d'étudiants, *Nation, State and Territory*, Roy Mellor ne donne aucune définition du territoire dans son chapitre « Claims for Territory (1999, p. 54 sq). Il se borne à constater que les sociétés humaines ont un fort attachement à leur territoire et produisent des imaginaires dans lesquels elles se retrouvent.

territorial platform » sur laquelle se déploie l'action collective (Brenner, 1999, p. 41). Elle se noue donc à propos d'une possible disjonction entre les droits et le système juridictionnel et la dimension territoriale de la souveraineté (Robert Mc Corquadale et Raul Pangalangan, 2001). Ici s'opposent deux conceptions du territoire. La première s'appuie sur l'équivalence entre droits territoriaux et droits de propriété, estimant que le territoire est en définitive une sorte d'agrégation des droits humains de propriété individuels que l'État a pour mission de protéger. Par le contrôle qu'il exerce, l'État sécurise les propriétés individuelles dans un processus d'échange politique. En tant qu'il a des droits sur le territoire, l'État est un « propriétaire » de son territoire et a toute latitude pour inclure/exclure, exploiter à son seul profit, etc. (Notre-Dame des Landes, Sivens...). La communauté est pour ainsi dire intégrée territorialement par son patrimoine commun. À cette vision de l'État comme propriétaire « individuel », inspirée du libéralisme de Locke, s'oppose l'idée qu'il ne faut pas s'arrêter aux seules relations entre l'État et le territoire mais qu'il faut prendre en compte les relations des individus avec ce territoire (Moore, 2015, p.17). Pour les cosmopolitains d'aujourd'hui ce droit de propriété serait comme un vol légalisé de ressources communes tout comme l'égalitarisme du XIX^{ème} siècle proclamait « la propriété, c'est le vol ». Olivero Angeli plaide pour sortir de toutes formes d'attachement passionnel aux territoires pour les concevoir comme des ensembles politiques qui ne comporteraient pas de marqueurs ascriptifs d'appartenance (Angeli 2015, p. 55). De façon un peu plus réaliste, le néo-territorialisme des droits veut fonder le partage du territoire sur un principe de reconnaissance de groupes distincts obéissants à des règles communes. « Comment gérer la concurrence des légitimités territoriales sur un même espace » se demande le philosophe Alexandre Germain (2012, p. 437), question qui est le pendant de la problématique multiculturelle qui veut gérer la coexistence d'expressions culturelles légitimes dans un même système politique. La connexion entre le néo-territorialisme et le mouvement cosmopolitain des droits humains peut se faire sur une commune critique de la représentation. La légitimité de ceux qui espèrent l'apparition de communautés politiques « post-territoriales », structurées par les ONG par exemple, doivent prétendre que leur existence ne

se justifie pas sur la base d'une représentation mais sur un plan éthique (Berman, 2002 ; Beckman et Erman, 2012, p. 107).

Ces approches mêlent d'une manière plus ou moins claire le culturel, l'identité et la légitimation des droits territoriaux. Ann Stilz fournit un principe de légitimité qui rejette les théories identitaristes (et selon elle d'inspiration coloniale) et prend sa source dans le principe de représentation. Ce n'est plus la nation mais l'État en tant qu'il est représentant légitime du peuple, des habitants, qui peut exercer son droit sur le territoire et ses frontières. Il n'est plus besoin de supposer que les habitants forment une nation ; ils ont une existence collective qui dépend de l'État car c'est lui qui les représente (Ann Stilz, 2011). Tout au contraire Avery Kolers pratique une *ethnogéographie*, proche de celle d'A. Escobar, qui étudie les croyances de différentes cultures, leurs conceptions de la terre, de l'espace, leur culture matérielle, en ce qu'elles constituent des lieux géographiques chargés de significations et délimités. Ces lieux deviennent un territoire dès lors que des règles de droit s'y exercent (Kolers, 2011, p. 4). Il définit l'attachement territorial par les critères de plénitude et d'intentionnalité : « A place is empirically full when it is internally diverse and distinct from other places » (*Idem* p. 5). L'intentionnalité est ce qui permet la réalisation de certains projets et le maintien de cette plénitude à travers le temps.

2 Le néo-territorialisme existentiel

On rangera ici sous l'étiquette NTE les travaux qui délaissent à la fois la dimension institutionnelle et celle des droits pour privilégier la dimension existentielle du rapport au territoire⁹. Rendre compte des liens que tissent les individus aux lieux où ils vivent est l'objet d'une vaste littérature (de H. Lefebvre à A. Frémont) qui dépasse largement celle que j'examine ici. Mais le NTE prétend, dans ce domaine aussi, apporter des lumières nouvelles à la manière dont se

⁹ Je la nomme ainsi car elle doit beaucoup à la phénoménologie de Husserl et de Merleau-Ponty. Ces philosophes faisaient de la corporéité la condition d'une expérience sensorielle des choses et particulièrement de l'espace. Cette théorisation, qui avait déjà été celle de E. Mach, ne fait que prolonger les controverses entre les sciences sociales et les autres sciences dans la mesure où ces dernières ne peuvent admettre que la perception sensorielle puisse s'accorder avec ce qui fait monde pour les physiciens.

décline l'objet de l'enquête, l'identité territoriale. Il y a une rêverie poétique sur les sens des lieux qui a pu donner d'admirables textes. Quand on quitte le domaine de la poésie¹⁰, le choix de l'objet d'étude est crucial. Tout un courant de recherche choisit en effet de regarder les comportements territoriaux et les liens noués avec le territoire à partir d'un individu, ou d'un groupe restreint, dont les conduites seraient, par essence, non politiques. Le NTE s'attache à analyser la morphologie des relations individuelles ou de petits groupes inscrites dans l'espace comme une socialité de plein droit sans se préoccuper des relations politiques instituées qui pourraient infléchir cette socialité. C'est ainsi, par exemple, que Bernard Poche a pu décrire la socialité du village de Bessans (Savoie), sans jamais se préoccuper des relations politiques instituées, qui auraient pu infléchir cette socialité. Pour un sociologue, la socialité est toujours première. Il tire, enfin, les conséquences des incertitudes du principe de représentation dont on vient de voir à quel point il est mis à mal.

Les orientations récentes de la préoccupation existentielle se fixent sur les échanges qui se nouent entre les aspects les plus matériels de l'espace et les conduites corporelles. La microécologie, telle que la pratique Ball par exemple, est fondée sur le postulat que toute interaction sociale est spatialement située : « all social activities are spatially located and variably structured ». L'approche reprend les fondamentaux de l'interactionnisme, même si paradoxalement, elle néglige le logos, la verbalisation pour privilégier le langage corporel (Ball, 1973, p. 3). La dette à E. Goffman est immense dans la mesure où la territorialologie et les théories non-représentationnelles exploitent les différents « territoires du moi » (Goffman 1973, p.43) ; on y ajoutera la dette à E. Hall et à son analyse de la proxémie (1971). Également revisitée par les propositions de Bruno Latour, ces diverses approches fournissent un cadre conceptuel séduisant ou les interactions entre humains et non humains (artefacts techniques ou êtres de nature) s'invitent à l'analyse.

¹⁰ Il a un débat sur le fond des apports des neurosciences et de la psychobiologie que certains chercheurs en sciences sociales prolongent en se demandant s'il faut séparer chronologiquement les moments des affects incorporés et le processus de construction de sens ou au contraire penser une synchronisation des ressources mentales et somatiques en une sorte de continuum.



L'autre retour est celui de la matérialité saisie au travers du corps, ou plutôt la place du corps non plus dans un territoire mais dans un *écosystème* : « Le corps est notre moyen privilégié d'avoir un monde » a écrit Merleau-Ponty, prolongeant la formule anti-cartésienne de Kierkegaard : « Plus je pense, moins je suis et moins je pense, plus je suis ». Le corps « ressentant » est donc privilégié puisqu'il nous donne une expérience de l'espace doublement déployée : on accède au monde par le corps, il est un instrument de connaissance du monde et de reconnaissance des autres. Dans la ligne de Merleau-Ponty, le corps est la structure ou le cadre « à partir duquel toute expérience et connaissance du monde sont possibles » (Angelino, 2008, p. 167). Merleau-Ponty est on ne peut plus clair quand il affirme « Au total, comme puissance d'un certain nombre d'actions familières, le corps *a* ou *comprend* son monde sans avoir à passer par la représentation » (1945, p. 164).¹¹ Il précède tout apprentissage et toute genèse.¹² On pressent tout ce que les théories non représentationnelles en géographie tirent de ces prémices. Ce sont les sensations qui font advenir le sentiment d'existence. La conscience « représentationnelle » ne peut avoir cette compréhension intime et radicale de l'expérience. La géographie peut se saisir de cette phénoménologie comme le fait Francine Barthe-Deloizy quand elle écrit « c'est la nature même de la pensée qui relève de la corporéité » (2011, p. 233).

La littérature internationale traite le néo-territorialisme existentiel à travers la problématique de la territorialologie et celle des théories non-représentationnelles

La territorialologie

Ce néologisme est forgé à partir des racines latine *territorium* et grecque *λόγος*. Il est employé à l'origine dans les travaux d'éthologie pour décrire l'ensemble des comportements territoriaux des animaux. Il commence sa carrière en sciences sociales à la fin

¹¹ Merleau-Ponty dit aussi du corps qu'il « nous installe dans le monde avant toute science et toute vérification par une sorte de « foi » ou d'« opinion primordiale » (1945, p. 395).

¹² Une tradition de l'analyse esthétique, fortement reprise par Malraux et son idée d'un « choc électif » devant l'œuvre d'art insiste sur la démocratisation de l'art, et de toute forme de loisirs récréatifs, comme moyen de répondre aux besoins émotionnels des citoyens (Mirza 2005).

des années 2000. La construction même du terme indique l'ambition scientifique : créer une science du territoire comme Durkheim voulait, avec la *socio-logie*, créer une science de la société ou H. Lefebvre ambitionnait de fonder (dans *La production de l'espace*) une spatio-logie, ou comme Bernard Andrieu (2016) parle de l'*emersiologie*.

La territorialologie a pour objet le régime des proximités spatiales. Andrea Brighenti et Mathias Kärrholm attachent leurs noms au nouveau concept ; ils pensent qu'on ne peut rien attendre d'un hypothétique dialogue interdisciplinaire sur la question du territoire car la notion est prise en charge par trop de disciplines différentes et dans des acceptions trop éloignées les unes des autres. Il se propose donc de fonder une nouvelle science des territoires qui dépasserait l'opposition entre éthologie (l'instinct) et sociologie (les stratégies territoriales), mais qui doit réunir les *social and legal sciences* (Brighenti, 2006). La territorialologie présente la particularité de se réclamer de l'héritage de la théorie de l'*human territoriality* (Sack, 1986), héritage qu'a fait fructifier Ralph Taylor en le précisant. Les terrains d'enquête concernent des formes d'appropriation des espaces publics, comme un « comportement territorial », mais qui doivent être réservées à des petits groupes, et à des lieux très limités « du fauteuil à la rue » et à une présence qui peut être très momentanée. Au-delà, le fonctionnement territorial n'est plus pertinent, plus l'échelle décroît, plus c'est flou. On ne sera pas surpris de ne trouver aucune véritable définition du territoire parmi les auteurs du courant territorialologique. En réalité, ils retiennent que la territorialité est faite par des interactions entre individus qui se définissent sur et par un espace, qu'elles lui confèrent des qualités et des propriétés. Il s'agit d'un être-là, qui ressort des problématiques de l'habitabilité et qui ne confère pas en soi une légitimation à un contrôle politique. C'est pourquoi les premières enquêtes portent sur l'habitabilité, la *homeness* des espaces du proche : la maison, les graffiti sur les murs, l'usage du téléphone mobile, les commerces, les places publiques. En insistant sur les labilités, les palimpsestes, les multiplicités, ces territoires qui sont des actants n'ont pas de « permanence » puisqu'ils sont sans cesse déterritorialisés et reterritorialisés, par des négociations permanentes, par les usages pluriels qui en sont faits. Ils n'émergent à la territorialité qu'à certains moments de sorte qu'on pourrait définir la territorialologie comme l'art de



faire scintiller des éclats de territoire. L'anthropologue Ward Goodenough a proposé une hypothèse qui fait le lien entre l'ontologie de la nature humaine territoriale et l'ontologie de la morale. Pour lui, on ne doit pas concevoir le territoire des humains à l'image de celui des animaux - physique et objectif comme le fait l'éthologie -, mais essentiellement comme un phénomène psychologique exprimant des sentiments et valeurs morales. Notamment, le sentiment commun de l'outrage moral doit être compris comme une forme d'équivalent humain de la territorialité animale (Goodenough, 1997, p. 18). On est ici très proche des analyses de *place attachment* ou d'une sociologie des attachements à la manière de ce qu'étudie Marc Breviglieri. L'attachement aux lieux, le sentiment d'appartenance qui l'accompagne ont une dimension affective individuelle ou familiale qui ne se pose pas d'abord sur un registre citoyen, mais économique, social ou esthétique. C'est pourquoi les auteurs des théories non-représentationnelles dénoncent le privilège donné aux opérations de sémiotisation et de représentation comme seul mode analytique de l'espace public : les expériences incorporées de la vie quotidienne ont été traitées comme des récits et non comme des sensations et des émotions (Breviglieri, 2006, Thrift 2008). Il en résulte que les pratiques d'habitabilité dans l'espace public dessinent un espace transitionnel entre le milieu ambiant et le domaine public ; au sens strict elles ne constituent pas le territoire même si elles sont territorialisantes. Dans le domaine du tourisme, la demande accrue de proximité peut s'analyser comme une expérience du sens des lieux dont seraient investis les hébergeants. Il s'agit d'un réenchâtement du monde par la proximité qui aurait la vertu d'éprouver et de partager les valeurs des habitants, comme on peut le voir dans certaines émissions de télévision (*Rendez-vous en terre inconnue*) où l'extrême altérité est traitée sur le thème du miracle de la proximité.

Parmi les affirmations théoriquement fortes : i) Le NTE rompt avec l'idée de territoire conçue comme une construction historique et politique spécifique étroitement dépendante d'un espace physique. La nouvelle notion sert plutôt à décrire la sphère sociale et les processus qui s'y déroulent que son mode d'existence au niveau physico-spatial. Le territoire n'est pas défini par l'espace. C'est un outil analytique pour définir l'espace à travers des structures de relations. ii) En définissant le territoire comme

une relation, on renonce à trouver une « fondation » matérielle (l'espace physique) au profit d'une « entité imaginée » qui s'exprime à la fois par des qualités et des modes de gestion. Si les territoires les plus visibles sont ceux qui sont plus institutionnalisés, il existe une multitude de territoires qui reflètent l'activité d'appropriation - un ordre des lieux - tout autant inépuisable que discontinu. iii) En puisant dans la théorie de l'acteur-réseau, Kärholm fait du territoire un actant : « Territories are produced by means of, for example, strategies, tactics, appropriations and associations » (2012, 137). A. Brighenti trouve de même son inspiration dans la théorie de l'acteur-réseau mais aussi chez Foucault et Deleuze. iv) Enfin la territorialologie est paradoxalement très peu prolifique quant au territoire lui-même : sa définition, ses caractéristiques et son ontologie peuvent passer au second plan. Elle a totalement basculé du côté d'une analyse des conditions de la territorialisation des processus d'action collective, des métamorphoses et des multiples formes d'inscription de la territorialité.

Les théories non-représentationnelles

Pour la tradition représentationnelle classique, le sentiment du soi n'est pas défini par notre physicalité ou notre « situationalité » ; même si elles sont en partie influencées par les lieux que nous habitons, nos émotions et sensations, ne sont pas des éléments structurants de la représentation. Le sentiment du soi ne parvient à la conscience qu'à travers la prise de conscience des autres. C'est donc au travers d'un processus d'imagination des autres, de construction intellectuelle de l'altérité que s'établit la signification sociale de nos comportements. Or, cette altérité et ces médiations impliquent à la fois une mise à distance en rupture avec les sensations et une possible manipulation dans la construction de l'imaginaire (Thrift, 2008).

En ce sens, les théories non-représentationnelles (TNE) adressent une question au constructivisme. D'accord, le social est construit, l'espace est construit, etc., mais quelle est la prochaine étape ? (Anderson et Harrison, 2010, p. 4). Plutôt que de dévoiler une strate supplémentaire de représentations construites, la prochaine étape consistera à tourner le dos à un intellectualisme desséchant et à donner une légitimité à l'expérience immédiate, sensible, de l'espace. Du point de vue du fondement épistémologique, les TNE reprennent l'argument empirique selon lequel la connaissance n'est pas une fonction de

la représentation mais un effet de la perception sensorielle ; l'accent est donc porté sur la perception comme source de connaissance (Merleau-Ponty, 1945). Non-représentationnelles, en ce sens qu'elles cherchent à atteindre ce qui serait « pré-verbal », ces approches ne sont pas anti-langagières puisqu'elles privilégient les langages du corps. Il y aurait une surabondance du corps vivant sur le corps vécu, qui ne serait pas saisissable par un processus de conscientisation mais par une attention à ce qui en émerge (Andrieu, 2016). Les TNE tentent d'échapper au constructivisme par lequel la géographie s'était sentie de plain-pied avec d'autres disciplines des sciences sociales en réarticulant le matériel, le sensoriel et l'idéal. Elles le font par un double (re)tour. i) Elles sont un plaidoyer vitaliste pour sortir de l'enfer du concept. Par exemple, elles ne cherchent pas à accumuler des preuves de l'attachement territorial aux lieux, elles analysent l'expérience émotionnelle et sensorielle des habitants. Elles insistent sur le fait que les valeurs ne sont pas établies d'abord « en raison » mais en « action », à travers les sensations. ii) Elles cherchent à saisir la vie dans sa multiplicité et son indétermination, à dire les différents états des sens, des sentiments, qui s'agitent dans une même personne. iii) Elles s'en prennent à ceux qui ont cru « localiser la demeure de l'être dans le langage » comme le dit Augustin Berque. En un sens, c'est aussi un plaidoyer pour déplacer les « frontières » entre ce qui fait partie des sciences sociales et ce qu'on aurait laissé à l'extérieur, montrer la porosité et la variabilité de ces frontières, aller vers l'art littéraire tout en étendant encore l'autorité épistémique de la science vers les contrées de l'indicible.

Jacques Fontanille donne un exemple de ce mouvement lorsqu'il écrit : « Un territoire, quel que soit le point de vue sous lequel il est saisi, économique, culturel, identitaire, éthologique, n'a de limite que pour inscrire dans l'espace une zone de passage, d'échanges, d'interactions et de transitions » (Fontanille, 2014). En quelque sorte, c'est le dissoudre, procéder à l'anéantissement des significations classiques du « container » pour les remplacer par celles d'une limite floue et labile. En réponse aux critiques dont il a été récemment l'objet qui insistent sur l'incapacité à le définir en raison des transformations incessantes du monde et des formes de territorialité, il en fait une paradoxale « capacité à déplacer et dépasser la limite ». En conséquence,

la relation entre ce territoire toujours mouvant et le politique est impensable. Pas plus que pour la territorialologie, on ne sera pas surpris de ne trouver aucune véritable définition du territoire parmi les auteurs des deux courants examinés ici. Ce qui doit faire évoluer la réflexion, c'est l'introduction de nouveaux concepts qui pourraient apporter une solution à la crise de représentation (et du territoire) qui traverse les sciences sociales.

En même temps, comme Ash Amin l'a bien remarqué, par correction politique, on continue chez les planificateurs urbains, touristiques ou culturels, de s'adresser à des « sujets », alors qu'il faudrait reconnaître des subjectivités et des corporités qui s'expriment par des sensations, des sensibilités immergées dans les champs sensoriels multiples de la ville, de la campagne, du terrain de jeu. Il appelle à penser l'espace public « as a recursion between the sentient body and the sentient environment that works on human sociality precognitively and distancially » (Amin, 2015, p. 249). Le courant français des « études émotionnelles » reprend cette inspiration quand il enjoint à « se défaire d'une idée ancienne trop communément admise qui fait de l'activité politique une réflexion intellectuelle excluant l'irrationalité prêtée à l'émotion » (Traïni, 2009, p. 12). À la question que pose Amin sur le rôle des planificateurs, Traïni répond en imaginant des médiations et des coordinations entre les dispositifs de sensibilisation (destinés à recueillir et mettre en forme les émotions des habitants, ce qui pourrait être une nouvelle définition de la participation) et les dispositifs experts des planificateurs (Traïni, 2015, p. 15).

Conclusion

Quand on prend le risque de pointer de multiples incertitudes comme je l'ai fait ici, on doit assumer celui de ne pouvoir conclure. Je retiens toutefois la nécessité de poursuivre les observations suivantes.

1) Le néo-territorialisme n'adopte pas la même métaphysique sédentariste et identitariste du territorialisme traditionnel, mais il n'y met pas fin (Malkki, 1992). Je rejoins certains arguments évoqués par les néo-territorialistes dans la mesure où j'admets que les dynamiques de territorialisation modifient en permanence nos relations à l'espace. On a pu dire de la géographie (terri-

torialiste) qu'elle a servi à chanter le territoire national ; le néo-territorialisme sert à réenchanter tous les autres espaces en leur appliquant une grille territoriale. Mais l'implacable logique deleuzienne me semble agir à une telle vitesse que les phénomènes de déterritorialisation et de reterritorialisation peinent à faire advenir le *moment territoire* comme forme spatio-temporelle. Si par le passé le territorialisme insistait beaucoup sur une forme de fixité du territoire, nous sommes au contraire dans un moment d'*unfixity* (Castree 2003, p. 427) ou d'incertitudes non structurées, ce qui caractérisait la situation territoriale française des années 90-2000 (Duran et Thoenig, 1995). La conséquence en est que l'on doit revoir toute la chaîne conceptuelle du territoire. Par exemple, le monde dans lequel nous vivons nous propose une telle diversité de situations, de dynamiques frontalières et de façons de les vivre qu'il est hautement improbable que la notion de frontière puisse en rendre compte. Comment alors traiter de la fragmentation de l'espace ?

2) Le renouveau des approches existentielles pose la question de savoir s'il n'y a pas une sur-évaluation de l'authenticité, de ces sensations et sentiments, qui se présentent de façon an-historiques et a-politiques. Or sentir, éprouver, c'est en tout cas la leçon que nous donne le pragmatisme, c'est sentir et éprouver à travers une histoire : il faut donc interroger la catégorisation historique de cette revendication sensorielle. L'attachement territorial (institutionnel) est d'un autre ordre. Ce n'est pas son intensité qui est en cause, comme on le voit bien dans les élans passionnels du nationalisme, mais ce sur quoi il porte. La passion nationale ou patriotique ne concerne pas les lieux auxquels les individus sont particulièrement attachés, dont ils sont « propriétaires » mais tous les autres qui se présentent à eux dans leur dimension symbolique et non territoriologique. Des lieux qu'ils ne connaissent peut-être pas, mais qui sont enserrés dans une mémoire patrimoniale, publique, « non-appropriable ».

3) Un troisième enseignement peut-être tiré. Il est tout à fait possible de considérer que les pensées n'ont pas un statut ontologique spécifique mais qu'elles sont dans l'action, et que c'est l'action,

plus précisément l'épreuve, comme le disent les pragmatistes, qui les révèlent le mieux. Pensées et représentations sont alors performatifs, elles sont des « faire ». Si on accepte d'emprunter cette voie, on peut dire que nous vivons dans un espace qui est entièrement « conçu », que toute sa matérialité urbaine (ou autre) est totalement empreinte de sens que nous manipulons selon des stratégies individuelles ou collectives et que nous passons notre temps à le « re-concevoir », à agir sur lui par des modalités diverses : exploitation, contemplation, inscrites dans des gestes économiques, médiatiques, touristiques, esthétiques. On reste ainsi dans « the sticky viscosity of life » (Thrift, 2008) sans garantie qu'on puisse éviter d'être étouffé par le flot des sensations. On doit continuer à prendre de la distance entre ce qui « arrive » et la façon dont on peut le « dire », sinon on reste soumis, sous l'emprise de choses qu'on ne peut jamais faire « apparaître ».

4) Enfin, n'y a-t-il pas, particulièrement avec le néo-territorialisme existentiel, un double syndrome ? Le point où nous en sommes arrivés avec la théorie non-représentationnelle ne devrait-il pas être considéré comme un symptôme, celui de la fatigue de l'intellectuel occidental qui se rend compte que toute l'éthique représentationnelle forgée depuis les Lumières est sans pouvoir devant un monde qui semble l'ignorer, et va son train, toujours plus éloigné de l'idéal de connaissance dans lequel il s'était investi ? Aussi l'intellectuel fatigué ne préfère-t-il pas changer de registre, dire la vie comme elle est, et se dire qu'il lui faut peut-être exprimer ce qu'il ressent, en artiste, parce que seule l'œuvre d'art peut arrêter un court instant la course du monde ? La tentation d'une écriture de rupture est ainsi la voie que veulent explorer ceux qui veulent sortir des « suffocantes ontologies » pour rester au plus près du réel (Rajaram, 2004, p. 205). Bien entendu, le rôle des poètes est de nous aider à évoluer dans un monde contingent où il faut ré-agencer nos métaphores pour les ajuster aux nouvelles conditions. C'est à eux de produire les nouvelles métaphores qui nous réconcilient avec ce monde. Reste à savoir s'il suffit d'une écriture de rupture pour que les chercheurs mettent leurs pas dans ceux des poètes ou si au contraire le



travail des chercheurs ne vaut que parce qu'il se distingue de celui des poètes.

Le travail des chercheurs examinés ici nous a permis d'imaginer un espace difficile à garder à « bonne distance » (Jaillet, 2009). Il semble qu'il ne peut jamais se fermer, ni gagner en épaisseur ontologique en raison des procédures de territorialisation qui vont du mondial au local, toujours plus complexes, contractuelles, perpétuellement négociées et non immédiatement données par le droit, la culture, ou l'autoréférentialité des relations sociales. En passant du tacite à l'explicite, de ce qui est légitime depuis toujours à ce qu'il faut toujours légitimer, les territorialités nouvelles nous éloignent irrémédiablement du seuil à partir duquel « on ne peut plus faire comme les anciens » ; on ne peut plus s'inscrire naïvement dans une histoire mais simplement la recomposer sentimentalement ; on ne peut plus parler le langage de l'épopée, des temps inauguraux ni celui du dur labeur des temps de l'établissement. Reste celui de la stratégie : les planificateurs élaborent une cartographie des territorialités mouvantes ; elle est continue, interactive et participative, comme il se doit. Ils recensent des populations de plus en plus mobiles et inventent des symboles identificatoires pour des imaginaires urbains instables. Toutes ces stratégies de l'imaginaire soulignent encore une fois l'identité conceptuelle fuyante du territoire.

BIBLIOGRAPHIE

- AGNEW J. (2015), « Revisiting the Territorial Trap », *Nordia Geographical Publications*, 44, 4, pp. 43-48.
- ALPHANDERY P. (2004), « Territoires en question. Pratiques des lieux, usages des mots », *Ethnologie Française*, 2004/1, vol. 34, pp. 5-12.
- AMIN A. (1997), « Placing Globalization », *Theory, Culture and Society*, n°14, pp. 123-137.
- AMIN A. (2015), « Animated Space », *Public Culture*, n°27(2), pp. 239-258.
- ANDERSON B., HARRISON P. (eds) (2010), *Taking Place : Non-Representational Theories and Geography*, Ashgate, Farnham.
- ANDRIEU B. (2016), *Sentir son corps vivant. Emersologie I*, Vrin, Paris.
- ANGELI O. (2015), *Cosmopolitanism, Self-Determination and Territory : Justice with Borders*, Palgrave Macmillan, Basingtoke.
- ANGELINO L. (2008), « L'a priori du corps chez Merleau-Ponty », *Revue Internationale de philosophie*, 2/244, pp. 167-187.
- ANTHEAUME B., GIRAUT F. (2005), *Le Territoire est mort. Vive les territoires. Une (re)fabrication au nom du développement*, IRD Éditions, Paris.
- ARDREY R. (1966), *The Territorial Imperative*, Atheneum, New York.
- BALL D. W. 1973, *Microecology : Social Situations and Intimate Space*, Bobbs Merrill, Indianapolis.
- BARTHE-DELOIZY F. (2011), « Le corps peut-il être un objet de la géographie », *Géographie et Cultures*, n°80, pp. 229-247.
- DEBARBIEUX B. (1995), « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'Espace géographique*, n°24 (2), pp. 97-112.
- DEBARBIEUX B., VANIER M. (dir), (2002), *Ces territorialités qui se dessinent*, Ed. de L'Aube, La Tour d'Aigues.
- BECKMAN L., ERMAN E. (2012), *Territories of Citizenship*, Palgrave Macmillan, London.
- BREVIGLIERI M. (2006), « Penser l'habiter, estimer l'habitabilité », *Tracés*, n°23, pp. 9-24.
- BOER I. (2006), *Uncertain Territories : Boundaries in Cultural Analysis*, Amsterdam, Rodopi.
- BONNEMAISON J., CAMBREZY L. (1996), « Le territoire, le lien territorial entre frontières et identités », *Géographie et cultures*, n°20, pp. 7-18.
- BRENNER N. (1999), « Beyond State-centrism ? Space, Territoriality and Geographical Scale in Globalization Studies », *Theory and Society*, n°28, pp. 39-78.
- BRIGHENTI A. M. (2006), « On Territory as Relationship and Law as Territory », *Canadian Journal of Law and Society*, 21/2, pp. 65-86.
- BRIGHENTI A. M. (2010), « On Territoriality. Towards a General Science of Territory », *Theory, Culture & Society*, n°27 (1), pp. 52-72.
- CHIVALLON C. (1999), « Fin des territoires ou nécessité d'une conceptualisation autre ? », *Géographie et cultures*, n°31, pp. 127-138.
- CONOLLY W. (1994), « Tocqueville, Territory and Violence », *Theory, Culture and Society*, n°11(1), pp. 19-40.
- COX K. (2002), *Political Geography : Territory, State and Society*, Blackwell, Oxford.
- DELANEY D. (2005), *Territory : A Short Introduction*, Blackwell, Oxford.
- DICKEN P., MALMBERG A. (2001), « Firms in Territories : a relational perspective », *Economic Geography*, n°77, pp. 345-363.
- DI MEO G. (1998), « De l'espace aux territoires », *L'information géographique*, vol. 62, 3, pp. 99-110.
- DURAN P., THOENIG J.-C. (1995), « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, 1996 vol. XLVI, n°4, pp. 580-623.
- DYSON-HUDSON R., SMITH E. A. (1978), « Human Territoriality. An Ecological Reassessment », *American Anthropologist*, vol 80, n°1, pp. 21-41.
- ELDEN S. (2009), *Terror and Territory. The Spatial Extent of Sovereignty*, Minneapolis University Press, Minneapolis.
- ELISSALDE B. (2002), « Une géographie des territoires », *L'information géographique*, vol. 66, n°3, pp. 193-295.



- ERIKSEN G. E. (1980), *The Territorial Experience : Human Ecology as symbolic Interaction*, University of Texas Press, Austin.
- ESCOBAR A. (2008), *Territories of Difference. Place, Movements, Life, Redes*, Duke University Press, Durham.
- FALUDI A. (2013), « Territory : An Unknown Quantity in Debates on Territorial Cohesion », *European Journal of Spatial Development*, 080-20, art. 51 <http://Nordregio.se/Global/EJSD/Refereedarticles/refereed51.pdf>
- FALUDI A. (2016), « The Poverty of Territorialism :Revising European Spatial Planning », *The Planning Review*, vol. 52, n°3, pp. 73-81.
- FONTANILLE J. (2014), « Territoire : du lieu à la forme de vie », *Actes sémiotiques*, 117, <<http://epublications.unilim.fr/revues/as/5239>>
- GERMAIN A. (2012), « Sortir le territoire de sa logique exclusive : pour une définition fonctionnaliste de la territorialité », *Philosophiques*, 39(2), pp. 435-449.
- GIRAUT F. (2008), « Conceptualiser le territoire », *Historiens et Géographes*, n°403 pp. 57-67.
- GOFFMAN E. (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne, t. 2 « Les relations en public »*, Minuit, Paris.
- GOODENOUGH W. H. (1997), « Moral Outrage : Territoriality in Human Guise », *Zygon*, vol. 32(1), pp. 5-27.
- HAESBAERT R., (2001), « Le Mythe de la déterritorialisation », *Géographie et cultures*, n°40, pp. 53-75.
- HALL E. T. (1971), *La Dimension cachée*, Seuil, Paris.
- HALL P. A., TAYLOR R. (1996), « Political Science and the Three New Institutionalisms » *Political Studies*, XLIV, pp. 936-957.
- HAY P., (2014) *Conflict of Laws*, West Publishing Co, Sanit Paul.
- JAILLET M.-C. (2009), «Contre le territoire, la 'bonne distance' », in Vanier M. (dir), *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 115-121.
- KÄRRHOLM M. (2007), « The Materiality of Territorial Production. À Conceptual Discussion of Territoriality, Materiality, and the Everyday Life of Public Space », *Space and Culture*, vol. 10, n°4, pp. 437-453.
- KÄRRHOLM M. (2012), *Retailising Space. Architecture, Retail and the Territorialisation of Public Space*, Ashgate, Farnham.
- KEATING M. (1998), *The New Regionalism in Western Europe. Territorial Restructuring and Political Change*, Elgar, London.
- KEATING M. (2013), *Rescaling the European State. The Making of Territory and the Rise of the Meso*, Oxford University Press, Oxford.
- KOLERS A. (2011), *Land Conflict and Justice : A Political Theory of Territory*, Cambridge University Press, Cambridge.
- LÉVY J., LUSSAULT M. (2013), *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris.
- LLIES P. (1980), *L'invention du territoire*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.
- MARTYN L. (1997), « Relocating Location : Cultural Geography, the Specificity of Place and the City Habitus », in J. Mac Guigan (ed) *Cultural Methodologies*, Sage, London, pp. 126-140.
- MALKKI L. (1992), « Space-identity and the Politics of Difference », *Cultural Anthropology*, 7(1), pp. 24-44.
- MCCORQUADALE R., PANGALANGAN R. (2001), « Pushing Back the Limitations of Territorial Boundaries », *European Journal of International Law*, 12(5), pp. 867-888.
- MELLOR R. (1989), *Nation, State and Territory*, Routledge, London.
- MIRZA M. (2005), « The Therapeutic State. Adressing the emotional needs of the citizen through the arts », *International Journal of Cultural Policy*, vol 11, 2005(3), pp. 261-273.
- MOORE M. (2015), *A Political Theory of Territory*, Oxford University Press, Oxford.
- MORINGIELLO J., M., REYNOLDS W. L. (2014), « The New Territorialism in the Not-So-New Frontier of Cyberspace », *Cornell Law Review*, vol 99(6), pp. 1415-1440.
- OBERMAIER A. J. (2009). *The end of territoriality? The impact of ECJ rulings on British German, and French social policy*, Routledge, Abingdon.
- PAASI A. (2003), « Territory » in Agnew J, Mitchell and Toal G. (eds.), Blackwell, Malden, pp. 109-122.
- PAINTER J. (2010), « Rethinking Territory », *Antipode*, 42(5), pp. 1090-1118.
- PECQUEUR B. (2006), « Le tournant territorial de l'économie globale », *Espaces et Sociétés*, n° 124-125, pp. 17-32.
- PENROSE J. (2002), « Nations, States and Homelands : Territory and Territoriality in Nationalist Thought », *Nations and Nationalisms*, 8(3), pp. 277-297.
- RAFFESTIN C. (1986), « Écogénèse territoriale et territorialité » ; in Auriac F. et Brunet R. (dir), *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard, Paris, pp. 175-185.
- ROVNER A. L. (2014), *In the Shadow of Zion. Promised Land Before Israël*, New York University Press, New York.
- SACK R. D. (1986), *Human territoriality : its theory and history*, Cambridge University Press, Cambridge.
- SAEZ G. (1981), « Fabriquer des territoires : les quartiers à Bologne, Turin et Grenoble » *Cahier de l'Aménagement du territoire*, n°6, Presses universitaires de Grenoble, pp. 11-28.
- SARTRE DE X. A., GAGNOL L. (2002) (dir), « Les échelles des territorialités », *Géographie et cultures*, n°81, Paris, L'Harmattan, pp. 5-16.
- SASSEN S. (2000), « Spatialities and Temporalities of the Global: Elements for a Theorization », *Public Culture*, 12(1), pp. 215-232.
- SASSEN S. (2006), *Territory, Authority and Rights from Medieval to Global Assemblages*, Princeton University Press, Princeton.
- SASSEN S. (2013), « When Territory Deborders Territoriality », *Territory, Politics, Governance*, 1(1), pp. 21-45.



- SMITH N. (2005), *The Endgame of Globalization*, Routledge, London.
- STOREY D. (2012), *Territories : the Claiming of Space*, Routledge, London.
- SHAMAN J. M. (1980), « The Choice of Law Process : Territorialism and Functionalism », *William and Mary Law Review*, vol 22(2), pp. 227-257.
- SCHOLTE J. A., 2000, *Globalization : a Critical Introduction*, Palgrave, Basingtoke.
- SHAW M. N. (1997), « People, Territorialism and Boundaries », *European Journal of International Law*, 8(3), pp. 478-507.
- SHUSTERMAN R. (2007), *Conscience du corps. Pour une soma-esthétique*, Éditions de L'Éclat, Paris.
- TAYLOR P. J. (1994), « The State as Container: Territoriality in the Modern World-System », *Progress in Human Geography*, 18, pp. 151-162.
- TAYLOR P. J. 1995, « Beyond Containers: Internationality, Inters-tateness, Interterritoriality », *Progress in Human Geography*, 19, pp. 1-15.
- TAYLOR R. (1988), *Human Territorial Functioning. An Empirical, Evolutionary Perspective of Individual and Small Groups Territorial Cognitions, Behaviors and Consequences*, Cambridge University Press, Cambridge .
- TRAÏNI C., SIMEANT J. (dir) 2009, *Emotions... Mobilisations !* Presses de Sciences Po, Paris.
- TRAÏNI C. (dir) (2015), *Emotions et expertises. Les modes de coordinations des actions collectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- VANIER M. (2008), *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*, Economica., Paris.

